

BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE E

10^{ème} SAISON-N°77 - DIMANCHE 8 JANVIER 2017 DE 10H À 12H

Un métier à Gençay : TANNEUR

Une tannerie était un simple bâtiment plus ou moins ouvert au bord de la rivière (voir photo ci-dessous).

Avec son ouvrage *Gençay et ses seigneurs*, l'abbé GAUFFRETEAU nous a appris que des tanneries fonctionnaient à Gençay dans un quartier aujourd'hui disparu, le *Bourg poitevin*.

Grâce aux informations récoltées dans les archives notariales, nous pouvons aujourd'hui apporter plus d'informations et commencer à comprendre qu'elle était alors la physionomie de la paroisse. **(Voir la reconstitution effectuée au verso).**



Le local restauré d'une tannerie de Lavausseau, au bord de la Boivre.

Position du Bourg poitevin :

D'une part, le bief du moulin d'Enfrenet (le canal) se prolongeait en ligne droite jusqu'au moulin Patarin. D'autre part, la Clouère qui venait de Saint-Maurice rejoignait le confluent avec la Belle en traversant par une légère courbe le pré de Galmoisin appelé *Pré aux Reines*.

Le Bourg poitevin se situait dans l'île bordée par le bief au sud et la rivière au nord. En venant du bourg, il fallait donc emprunter un premier petit pont, appelé *pont du Petit Trou* ou *pont des tanneries* pour atteindre le *Bourg poitevin*. Pour continuer vers le *Coteau*, il fallait emprunter un deuxième pont, le pont principal, qui avait deux arches. Les bâtiments du Bourg poitevin étant tous disparus, les services des Ponts et Chaussées ont pu en 1789 construire le pont actuel entre les deux précédents et la rivière traverser sans obstacle l'emplacement du Bourg poitevin.

Tanneries, tanneurs et moulins à tan :

Les actes notariés nous apprennent l'existence de deux tanneries : *la tannerie aux Binet* et *la tannerie de Mouchedune*. On sait qu'elles étaient situées dans le Bourg poitevin pas très loin du moulin Patarin. On connaît peu de noms de tanneurs, en dehors de la famille DOUZAMY ou DOUXAMY, de Nicolas

ECLAIRCY qui était tanneur en 1639 et 1663 et de Jean JACQUAULT qui était marchand tanneur en 1701. Toujours dans les actes, deux moulins à tan sont cités. On serait en mesure de les situer. Ils encadreraient les tanneries : l'un près du moulin

d'Enfrenet, l'autre près

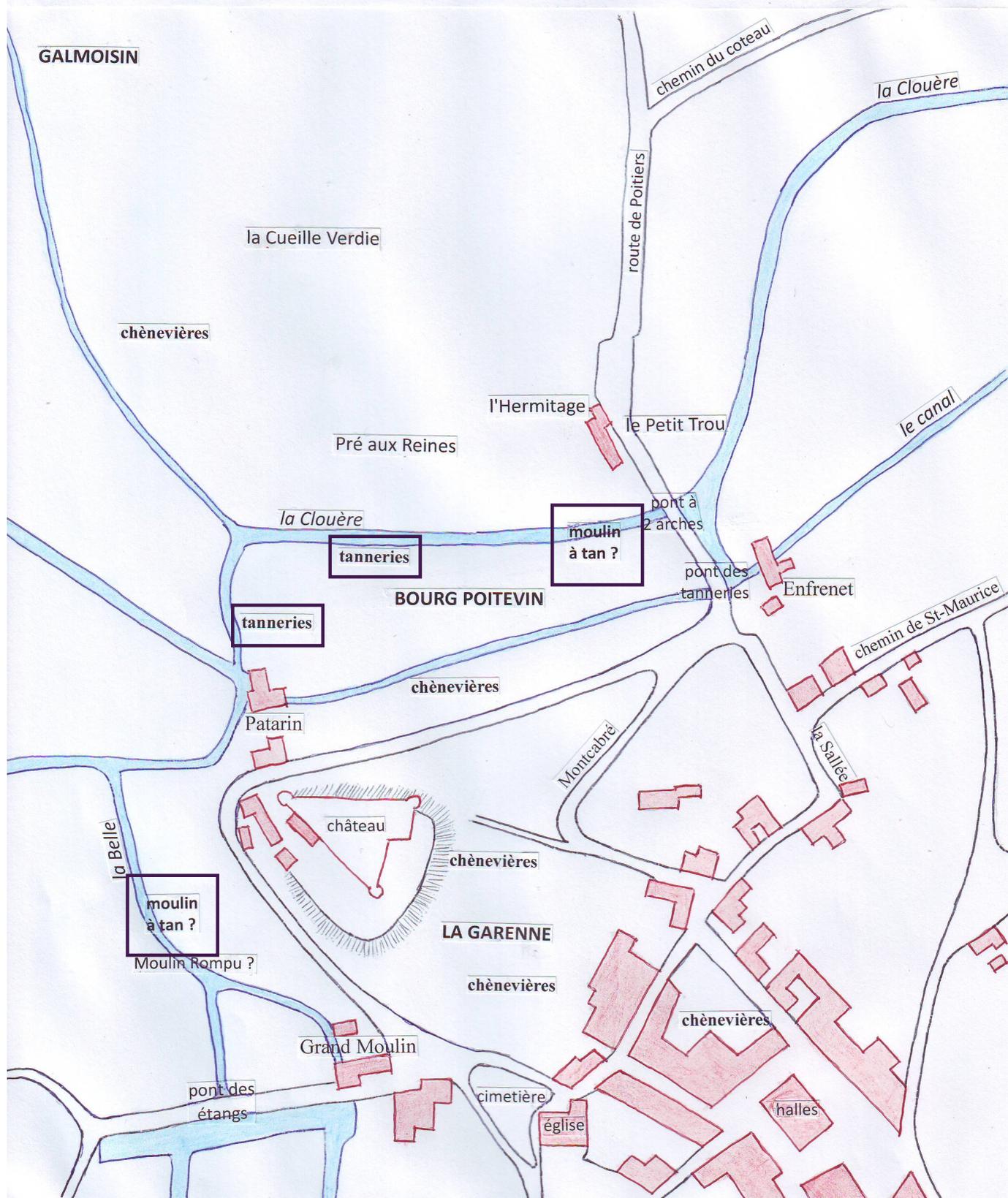
du Grand Moulin, donc sur la Belle.

L'acte le plus intéressant a été rédigé en 1769. Il apporte des précisions importantes. D'une part, il situe les tanneries : le « *pré en lequel il y avait autres fois des tanneries* » est situé près du moulin Patarin, à l'arrière (le Bourg poitevin). D'autre part, il renseigne sur leur mode de fonctionnement : dans ce pré il reste « *plusieurs petits fossés quy coupe le dit terrain, en lesquels passait autrefois les ruisseaux des dites tanneries* ». Donc, contrairement aux moulins à tan, les tanneries étaient situées non pas sur la rivière mais près d'elle, sur des fossés dans lesquels elles pouvaient effectuer les bains nécessaires à leur ouvrage.

On verra avec les tisserands que le travail du chanvre, cultivé dans tous les lieux humides de Gençay et même sur le plateau, demandait aussi l'existence de fossés pour le rouissage et, ce, jusqu'au XIX^e siècle.

Autour du BOURG POITEVIN

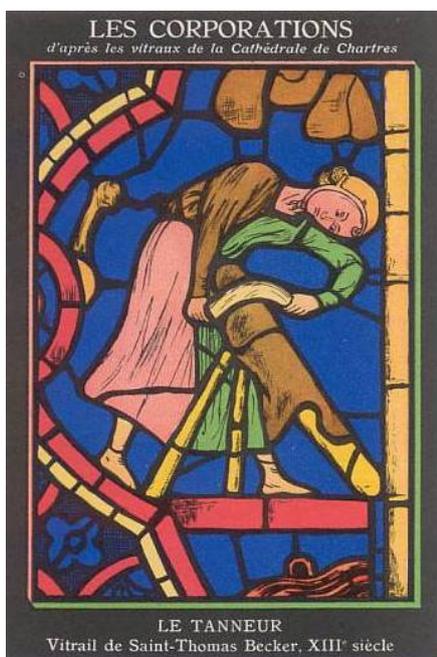
Interprétation des quartiers nord et ouest de Gençay
à la sortie du Moyen Âge – XVI^e et XVII^e siècles.



Sources :

- Fond de carte : *plans de masse des cultures* de Gençay et de St-Maurice, fin XVIII^e siècle, Archives départementales de la Vienne.
- Recherches de l'atelier Ethnographie-Patrimoine du Centre Culturel-La Marchoise.

Réalisation :
Henri DONZAUD,
novembre 2016.



Au début du XX^e siècle, dans une tannerie de Lavausseau (à droite), comme au XIII^e siècle, dans un vitrail de la cathédrale de Chartres, le tanneur est représenté avec les deux outils emblématiques de la profession, le chevalet de rivière et le couteau.

Période d'activité :

Nous n'avons pas suffisamment d'informations pour donner à coup sûr des dates de fonctionnement. Tenons-nous sans trop de risques au Moyen Âge et plus sûrement au XVI^e et une partie du XVII^e siècle.

En effet, - au XVI^e siècle, en 1567, est citée la « tannerie des héritiers feu Noël Douxamy »,

- au XVIII^e siècle, en 1711, il n'est plus question que d' « anciennes tanneries » ; en 1730, d' « une mesure autrefois en tannerie », etc. À la fin du siècle, on ne trouve plus de références aux tanneries. Elles ont disparu de la mémoire notariale.

Les tanneries étaient réparties sur tout le territoire parce que le cuir faisait besoin partout, pour la confection des chaussures, pour la sellerie et le harnachement des chevaux, parfois pour l'habillement. Elles étaient plus implantées près des secteurs d'élevage, des bovins essentiellement, car au Moyen Âge la mégisserie qui travaille souvent de plus petites surfaces pour obtenir des cuirs fins de décoration avec ou sans leurs poils n'avait pas lieu d'être.

Les étapes pour rendre une peau imputrescible étaient longues et complexes, toujours plus de 1 an, en général 2 à 3 ans. On est étonné de nos jours de constater la multiplication des savoirs et savoir-faire que le tanneur devait maîtriser. Successivement :

- **le salage** : les peaux qui proviennent des animaux dépouillés sont conservées dans du sel, dans des bacs ou des fosses, en attendant d'être traitées.

- **le reverdissage** : elles sont remises "vertes",

débarassées du sel, en les lavant.

- **le pelanage et l'ébourrage** : elles sont trempées dans un lait de chaux (*le pelain*) qui fait élargir les pores. Puis, à l'aide d'un couteau, sur le chevalet de rivière, les poils sont arrachés.

- **l'écharnage** : la peau retournée sur le chevalet, les chairs encore adhérentes sont enlevées. Elle est alors remise à tremper pour la déchauler et la dégonfler dans un bain d'excréments ou de son (plus tard, d'acide).

- **le tannage** : ce dernier traitement et le pelain ayant modifié les fibres des peaux, le tannage peut commencer par trempage successifs dans des bacs contenant des solutions de tan de plus en plus concentrées. C'est l'opération longue et délicate laissée à l'appréciation du tanneur.

- **le séchage sur cadre** : la peau tannée est mise à sécher, bien étirée, clouée sur un cadre.

- **l'écollage** : le tanneur coupe les appendices (oreilles, queue, etc.) et les parties périphériques abîmées. On a alors un cuir brut, prêt à être travaillé par les diverses opérations de **corroyage**.

Si le but était d'obtenir un cuir mégis (mégisserie), les opérations peuvent être légèrement différentes et d'autres vont s'ajouter pour les finitions, comme :

- **le foulonnage et le battage** : pour assouplir le cuir et le dégraisser, il est secoué dans un *foulon* dans lequel a été ajoutée de la sciure de bois blanc, puis battu dans une *roue à battre* pour faire tomber les saletés.

- **le palissonnage** : c'est la deuxième phase de l'assouplissement : le cuir est étiré sur une roue dentée.

- **le ponçage** : il est poncé par une autre roue qui le rend parfaitement lisse.

Avec l'industrialisation

L'usage de la vapeur puis de l'électricité pour faire tourner les machines a simplifié les travaux qui continuent cependant de s'effectuer dans une atmosphère hostile. Mais bien d'autres travaux - toutes les manipulations d'une étape à l'autre et surtout les finitions délicates (palissonnage et ponçage), sur des machines dangereuses - sont du ressort du tanneur.

1



Le reverdissage s'effectue en coudreuse : cuve demi-cylindrique dans laquelle tourne un tambour qui brasse l'eau de lavage tout en séparant légèrement les peaux les unes des autres.

4



Plus besoin de pilons pour battre les cuirs. Deux grands tambours rotatifs les préparent. Le premier (**le foulon**) les dégraisse, les assouplit et les lisse avec un ajout de sciure de bois blanc; l'autre (**la roue**) se charge de faire tomber toutes les saletés en battant les peaux.

Rédaction : Henri DONZAUD,
novembre 2016.
Clichés Henri DONZAUD.
Centre Culturel-La Marchoise

2



L'écharnage : une machine, munie de rouleaux qui grattent, écharne les peaux.



3

ETAPE N°4

Le tannage en coudreuse

C'est suite à cette opération que la peau va devenir imputrescible. Dans un premier temps, les peaux trempent dans un bain de sel et d'acide, c'est le "picklage" ou confitage qui fait gonfler les peaux et ouvrir les pores pour faciliter la pénétration des solutions tannantes. Le tanneur trempe ensuite les peaux dans un nouveau bain qui contient les produits tannants. Entre chaque phase, les peaux sont mises à égoutter.

L'opération la plus délicate et qui demandait le plus d'expérience, le **tannage**, ne se fait plus dans des fosses avec des solutions de tan, mais dans des coudreuses avec des sels de chrome. Le gain de temps est considérable.

5



ETAPE N°9

La roue à battre

Une roue à battre de cuirs est un "outil" qui sert à battre les cuirs et les égoutter, c'est-à-dire à les sécher et à les assouplir.

Sources : - P. HUC, *Manuel du tanneur*, Paris, J. B. Baillière & fils, coll. Bibliothèque professionnelle, 1927, 402 p.

- Présentation de la Tannerie de la Boivre, Cité des tanneurs, Lavausseau.

- Recherches de Jean-Jacques CHEVRIER aux Archives départementales de la Vienne.